



PREAVIS MUNICIPAL No 03-2020
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE POUR LA REFECTION DU COLLEGE

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Notre Autorité revient vers vous concernant la réfection du collège et sa transformation en Administration communale. Pour mémoire, vous avez autorisé la Municipalité à investir Frs 1'350'000.00 pour la réfection de notre collège réparti de la façon suivante : Frs 948'000.00 via un emprunt et le solde de Frs 402'000.00 via le compte courant.

Cependant, après les rentrées des soumissions, le montant de Frs 1'350'000.00 s'avère insuffisant. En effet, quatre problèmes non détectés à l'heure des offres, sont apparus. Il s'agit de :

1. Remise à niveau de la salle multifonctionnelle.
2. Traitement des pieds de murs en pierre.
3. Remplacement des fenêtres avec isolation des embrasures.
4. Travaux sur toiture, notamment au niveau de la charpente, plus importants que prévus.

Ces mauvaises surprises occasionnent un surcoût de l'ordre de Frs 166'400.00, d'où la raison de ce préavis pour une demande de crédit supplémentaire pour la réfection de notre collège.

La Municipalité propose de financer ces Frs 166'400.00 supplémentaires de la façon suivante :

1. Frs 112'500.00 actuellement placés sur un compte postal épargne.
2. Frs 53'900.00 par notre compte courant.

Notre Autorité a dû procéder de la sorte car nous ne pouvons plus passer via un nouvel emprunt auprès d'un institut bancaire étant donné que nous sommes limités par notre plafond d'endettement qui sera au maximum une fois les Frs 948'000.00 empruntés. Il nous faut donc auto financer ce surcoût.

Une remarque importante, l'offre de MEL Architecture était de Frs 1'350'000.00 plus ou moins 15% donc nous restons dans ces limites. De plus, notre Autorité a déjà engagé Frs 64'500.00 pour ce projet et par conséquent, le stopper à ce stade serait une bien mauvaise solution.

Certains pourraient rétorquer à votre Exécutif qu'il aurait été plus prudent de passer par un crédit d'étude pour ce projet avant son lancement. Cette solution aurait certainement évité ces mauvaises surprises mais un tel crédit d'étude aurait coûté de l'ordre de Frs 110'000.00. Au final, cela serait revenu au même. Nous souhaitons également préciser que dans ce montant total, désormais de Frs 1'516'400.00, sont inclus Frs 100'000.00 pour divers et imprévus.

Finalement, l'état actuel de notre ancien bâtiment du collège fait que ce dernier ne peut rester ainsi, faute de quoi cet édifice va se dégrader très vite. Il est donc indispensable d'avancer dans notre projet rapidement.

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de St-Barthélemy

- Vu le préavis municipal No 03-2020
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

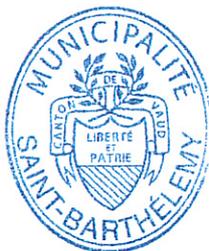
DECIDE :

D'approuver un crédit supplémentaire de Frs 166'400.00 pour la réfection du collège financé comme décrit plus en avant dans ce préavis.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. Dafflon



La Secrétaire

A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2020